## Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

Du 5 novembre 2018 au 31 mai 2019

Information à l'attention des personnels titulaires (services académiques et enseignement public)

Avec l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), vos bulletins de paye seront immédiatement disponibles! Créez votre espace sans attendre.

Vous êtes agent fonctionnaire titulaire payé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ? Vous disposerez d'un espace de stockage numérique unique et personnel : l'ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public) : <a href="https://ensap.gouv.fr">https://ensap.gouv.fr</a>

Cet espace vous permettra d'accéder, après authentification individuelle, à **deux rubriques privées et sécurisées** :

- l'une dédiée à la rémunération,
- l'autre à la retraite.

Cet espace sera ouvert de manière progressive par vagues d'académies et services.

Dans l'académie de Nancy-Metz, le déploiement s'effectuera à partir de fin novembre 2018.

L'accès au volet "Rémunération" nécessitera à compter du 1er décembre 2018 une nouvelle authentification via les références bancaires du compte ayant servi au versement de la rémunération.

Une période de transition de 6 mois est mise en place pendant laquelle vous disposerez des versions papier et électronique des documents de rémunération afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif.

Les contractuels payés par l'État seront également concernés par l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye à compter de la fin du premier semestre 2019.

À partir de 2020, les bulletins de paye seront dématérialisés pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'État.

Cet espace est une réelle avancée pour les agents qui recevaient souvent tardivement leurs bulletins de paye, il donne également de précieuses informations sur votre retraite prévisionnelle.

N'attendez plus, ouvrez votre espace ENSAP.

Pour en savoir plus, consultez la page dédiée "<u>Comment procéder à l'ouverture de votre ENSAP ?</u>"